



Demande d'expertise en procédure d'appel

Par Julien44

Bonjour,

Peut-on demander une expertise graphologique dans une procédure d'appel alors qu'elle n'avait pas été demandée en 1^{ere} instance?

La demande risque telle d'être considérée comme nouvelle ?

Par Indigo

Bonjour Julien,

Les parties ne peuvent ajouter aux prétentions soumises au premier juge que les demandes qui en sont l'accessoire, la conséquence ou le complément nécessaire.

(art. 566 C.P.C)

Cordialement,